



**AVIS PUBLIC**  
**RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES 2024**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), à toute personne concernée que le rôle général de perception des taxes, tarifications et autres pour l'année 2024 est déposé à mon bureau de l'Hôtel de ville situé au 540, boulevard Renault, à Beauceville et que l'envoi des comptes de taxes aura lieu dans le délai imparti.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception sur les heures de bureau, soit de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00 à l'hôtel de ville de Beauceville.

Donné à Beauceville, province de Québec, ce 1<sup>er</sup> février 2024

**Par Mélanie Quirion, CPA CA, M.Sc.**

*DGA, Trésorière et Directrice service des finances*

\*\*\*

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Beauceville le 1<sup>er</sup> février 2024.

Signé le 1<sup>er</sup> février 2024 à Beauceville, province de Québec.

**Me Sandra Bernard**

Greffière